



Observatoire Local des Loyers

Privés et publics

Sur la Communauté Urbaine d'Alençon

2025



adil
de l'Orne

 **observatoires**
des loyers.org
le réseau des observatoires locaux

EDITORIAL



Anick BRUNEAU
Présidente

À chacun son marché, à chacun ses particularités

Les médias parlent régulièrement du marché du logement, de sa crise ou de sa surchauffe, du boom des locations saisonnières, de la difficulté d'accès au logement et à se loger, le présentant ainsi, par le prisme d'un marché tendu, comme un marché uniforme.

Mais à chacun son marché, car il n'existe pas un marché de l'habitat, mais des marchés locaux de l'habitat, composés de particularités liées à leur territoire. Un marché complexe qui se fait et se transforme, composé de bâtis et de ses habitants, s'inscrivant dans des parcours résidentiels, qui peuvent solliciter différents statuts d'occupation.

Aussi, il s'avère nécessaire pour comprendre l'identité de son territoire, de s'attacher aux caractéristiques du bâti, neuf ou ancien, restauré ou à réhabiliter, de ses typologies, d'analyser la demande au travers des flux, des besoins de sa population actuelle ou future, définis comme modeste ou plus aisée, jeune ou âgée sans omettre l'influence des sollicitations, ou pas, de biens saisonniers et touristiques. Il en découlera de cette fine analyse la mise en exergue de ses forces et points de blocages. Ainsi par la compréhension de ce marché, par la vision et les implications tenant compte des contraintes actuelles et futures, qu'elles soient géographiques, réglementaires (loi ZAN), sociétales et financières, une politique adaptée pourra s'en dégager.

Reste aux acteurs, institutionnels, professionnels ainsi qu'aux particuliers à s'emparer de la question immobilière afin de façonner l'évolution de leur habitat.

L'observatoire local des loyers de par son large partenariat contribue à la connaissance fine et actualisée du niveau des loyers qu'ils soient de stocks ou de marché, par catégorie de bien, individuel ou collectif et selon sa typologie. Il participe à la connaissance et au décryptage des composantes de ce marché local, contribue aux analyses qui en découlent éclairant la prise de décisions pour l'habitat de demain.

Table des matières

Avant-propos	1
LE RESEAU DES OBSERVATOIRES LOCAUX DES LOYERS (OLL)	2
PÉRIMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS	3
LES CHIFFRES CLÉS DU PARC SUR LA CUA Source :	4
LES NIVEAUX DES LOYERS MEDIANS - PARC LOCATIF PRIVÉ AU 01/01/24	6
Le positionnement de la Communauté urbaine d'Alençon dans le réseau OLL	6
Évolution des loyers médians au m ² par ville entre 2021 et 2023	7
Loyers médians selon le nombre de pièces (€)	8
Loyers médians selon la surface (€)	9
Loyers médians selon le type de gestion	9
Niveaux des loyers selon l'époque de construction	10
Niveaux des loyers selon l'ancienneté d'emménagement	12
PERFORMANCE ENERGETIQUE : parc privé	13
ETUDE COMPLEMENTAIRE PARC LOCATIF SOCIAL	14
LES CHIFFRES CLÉS DU PARC SUR LA CUA	15
LES NIVEAUX DE LOYERS DU PARC SOCIAL AU 01/01/24	16
Loyers médians selon le nombre de pièces (€)	17
Loyers médians selon la surface (€)	18
Le taux de mobilité du parc locatif social sur l'ensemble du périmètre observé	18
PERFORMANCE ENERGETIQUE : parc social	19
ANNEXES	

Un réseau national - une méthode commune

Le réseau des Observatoires Locaux des Loyers (OLL) a été constitué en 2013 sous l'impulsion du Ministère en charge du logement. Animé par l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL), il regroupe aujourd'hui 35 structures observant 62 territoires, soit plus de la moitié du parc locatif privé du pays. En 2013, l'ADIL de l'Orne a été chargée de créer et de mettre en œuvre l'Observatoire Local des Loyers.

Les résultats présentés ci-après sont issus de l'enquête 2024. 1 305 références de loyers du parc locatif privé loué vide ont été collectées dont 249 en gestion directe, c'est-à-dire dont la gestion est assurée par le propriétaire bailleur. 1 056 l'ont été en mandat de gestion locative (gestion déléguée à une agence immobilière, un notaire...). La collecte 2024 représente 24 % du parc locatif privé.

Les analyses statistiques suivent une méthode rigoureuse définie par un comité scientifique national. Les données collectées sont complétées grâce aux informations contenues dans l'application MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastres). L'observatoire local contrôle l'intégrité et la cohérence des données avant de les transmettre à l'ANIL, le centre national de traitement pour l'OLL61. L'ANIL garantit la sécurité, la confidentialité et la

qualité du traitement des informations, selon des règles validées par le comité scientifique. Les traitements effectués ont pour objet de compléter les contrôles de cohérence réalisés par l'observatoire local, d'identifier les doublons potentiels et de redresser les résultats afin qu'ils correspondent à la structure et à l'occupation réelle du parc.

Le champ d'observation des OLL est défini par la loi Alur :

- Il s'agit de tous les logements locatifs à l'exception de ceux détenus par les offices HLM, les Sem et les organismes bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage (CCH : L.365-2),
- Il est limité aux résidences principales,
- Ne sont pas non plus concernés les logements loués sous le régime de la loi de 1948.

L'observation porte sur le loyer mensuel hors charges rapporté au mètre carré de surface habitable pour permettre des comparaisons entre les territoires.

Afin de garantir la précision des résultats, un minimum de 50 enquêtes est requis pour communiquer les valeurs de loyers.

Le site national des observatoires des loyers

L'ensemble des résultats des Observatoires Locaux des Loyers est accessible au grand public et aux professionnels.

Recherche simple, analyse avancée, construction de graphiques personnalisés, actualités et publications, le site du réseau propose différents outils pour approfondir la connaissance du parc locatif privé.

Rendez-vous sur :



Les résultats et études sur l'Orne peuvent également être consultés sur le site internet de l'ADIL 61 : www.adil61.org rubrique Observatoire des loyers.



PÉRIMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

Observatoire agréé depuis 2015

 **5 692**

logements locatifs **parc privé**

 **1 305**

logements **enquêtés**

 **24 %**

Echantillon du parc locatif privé

 **6**

professionnels de l'immobilier partenaires

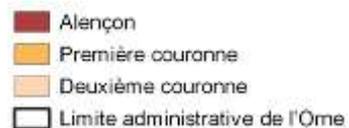
 **250**

logements en **gestion directe**

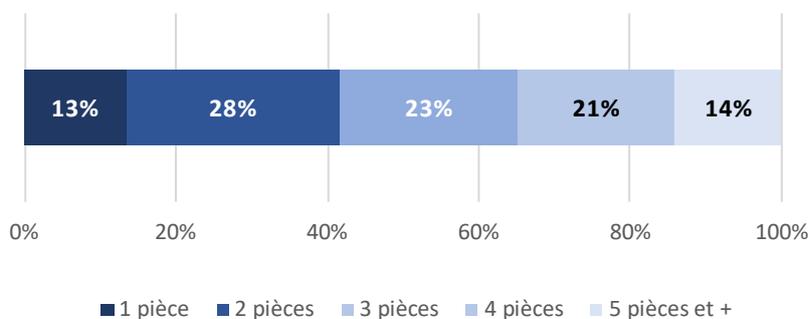
Communauté Urbaine d'Alençon

31 communes

55 435 habitants



Répartition du parc locatif privé par nombre de pièces



Source : INSEE2021

LES CHIFFRES CLÉS DU PARC SUR LA CUA

SOURCE : INSEE 2021

LE PARC



29 727

logements dans la
CUA dont **89 %**
résidences
principales



5 435

logements locatifs
privés



5 508

logements locatifs
HLM



43%

de locataires

POPULATION ET MENAGES



55 435

population



26 443

ménages



2

personnes /ménage



25 %

de personnes de
+ de 65 ans

PARC PRIVÉ



54 %

appartements



46 %

maisons

m²

42 %

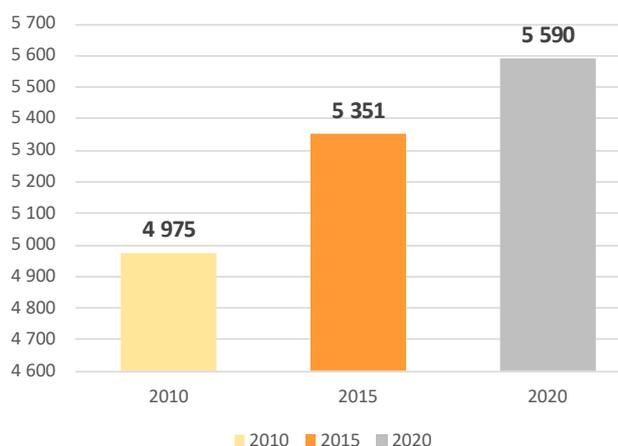
logements
petite taille
1 et 2 pièces



26 %

appartements
taux d'équipement
ascenseur

CUA : évolution du parc locatif privé 2010 et 2020



Selon l'INSEE, le parc locatif privé s'est accru en dix ans de 12 %, soit 615 logements supplémentaires, permettant, notamment aux ménages décohabitants, de se loger dans le périmètre de la CUA. C'est sur cette base INSEE que les objectifs de la collecte ont été définis en nombre global ainsi que sur sa structure représentative du parc par type de logement.

Source : INSEE, RP 2010,2015,2020

Collecte 2024

Typologie	1p	2p	3p	4p	5p et +	Ensemble
Objectifs ANIL	143	350	308	260	175	1236
Collecte OLL	181	362	306	261	195	1305
Taux d'atteinte des objectifs	126%	103%	99%	100%	111%	106%

Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

Des objectifs de collecte constamment atteints

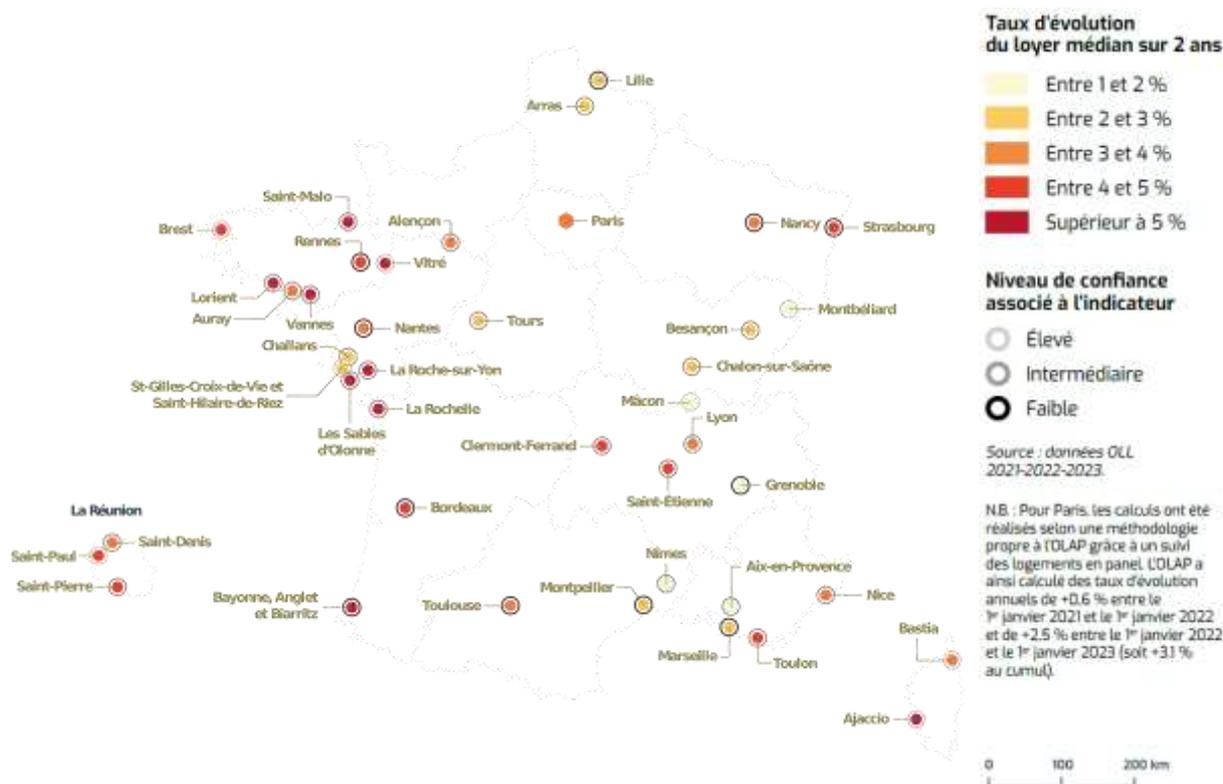
Depuis la création de l'observatoire, l'ADIL de l'Orne a constamment atteint les objectifs de collecte, définis selon la méthode du conseil scientifique. Nous remercions l'ensemble des agences immobilières et notaires participants ainsi que les particuliers pour la délivrance de ces données ainsi que pour leur confiance dévolue à l'ADIL.



Source : OLL61, ADIL

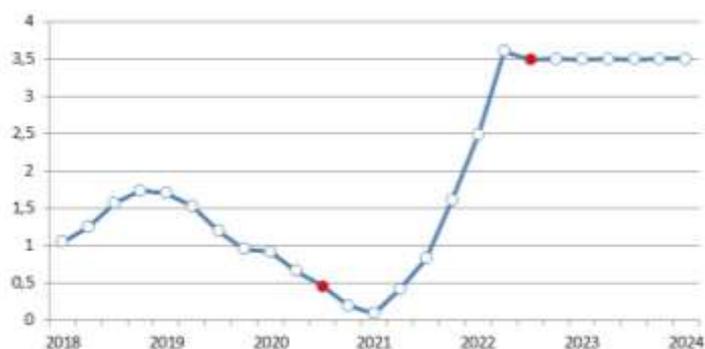
Évolution des loyers médians au m² par ville entre 2021 et 2023

Pour la première fois des indicateurs d'évolution de loyers produits à partir des données du réseau des OLL sont diffusés. Leur production a été réalisée au moyen d'une méthode économétrique validée par le Comité scientifique de l'observation des loyers. Ces indicateurs présentent les taux d'évolution des loyers médians dans les villes-centres des agglomérations sur deux années cumulées entre 2021 et 2023. Ils sont présentés dans la carte ci-dessous selon 5 classes, dont la lecture est assortie d'une précision sur le niveau d'incertitude statistique en fonction de l'ampleur de l'intervalle de confiance.



Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2023, les loyers ont évolué de manière très hétérogène dans les villes-centres des agglomérations couvertes par un OLL. Les IRL applicables au **1^{er} janvier 2021** et **2023** s'établissaient respectivement à +0,46 % et +3,49 %. **Alençon** se situe dans la tranche médiane entre 3 % et 4 % avec notamment les villes de Nice, Toulouse... concernées par l'encadrement de l'évolution des loyers. L'inflation générale des prix dont notamment celle de la taxe foncière ont décidé de nombreux bailleurs à appliquer la révision des loyers. Précédemment les IRL faibles ou atones les en avaient dissuadés.

Evolution du taux de l'IRL (%)



2024 : niveau des loyers et type de logements

7,9 €/m²
Loyer médian

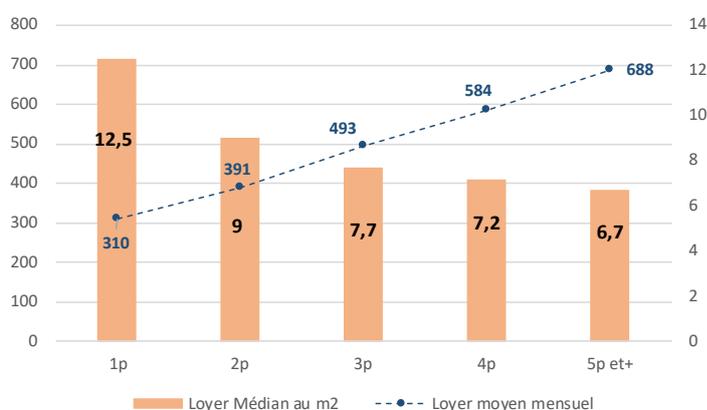
Le loyer médian est de 7,9 €/m². Il diffère selon sa typologie. Ainsi le loyer médian des appartements est plus élevé à 8,7 €/m² que celui des maisons à 7,5 €/m². Les logements de petites tailles sont, au m², les plus onéreux. Ils se situent quasi exclusivement dans le collectif.

Type de logement	Appartements	Maisons	Ensemble
Surface moyenne (m ²)	48	85	65
Loyer moyen (€/m ²)	8,4	7,0	7,6
Loyer médian (€/m ²)	8,7	7,5	7,9
Loyer mensuel moyen (€)	407	597	493
Nb enquête	832	473	1 305

Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

Loyers médians selon le nombre de pièces (€)

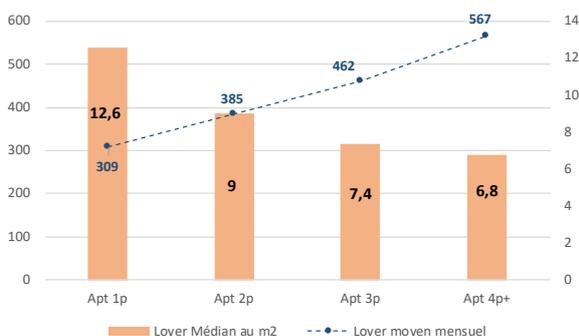
Ensemble



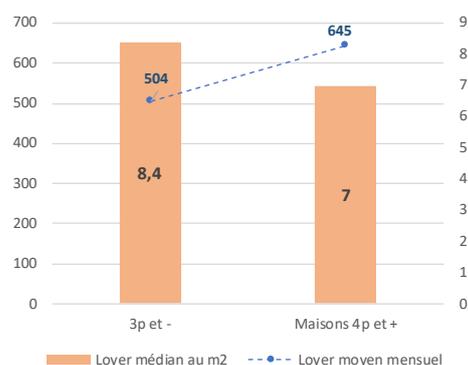
Les montants moyens de loyers sont compris entre 310 € pour les 1 pièce et 688 € pour les 5 pièces et +. Si les 1 pièce sont plus onéreux au m², ils demeurent les plus accessibles en montant de loyer. Leurs charges, à qualité énergétique égale, calculées sur le prorata de surface et/ou de volume sont plus abordables.

Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

Appartements



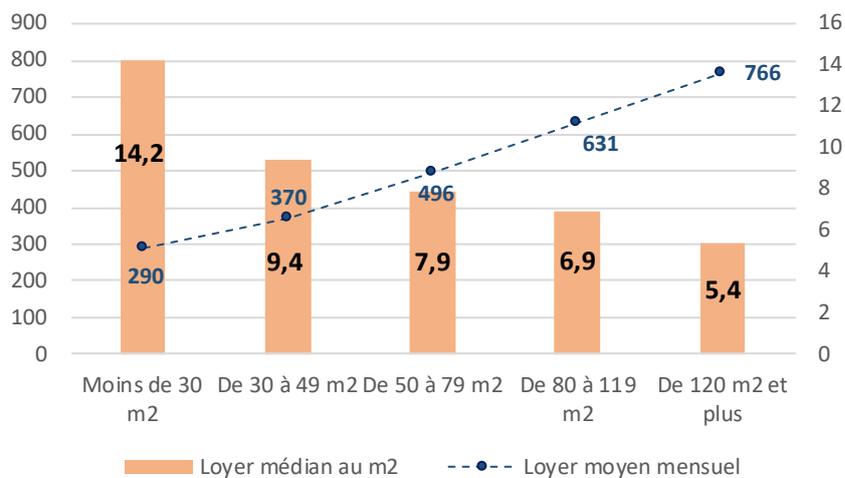
Maisons



Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

Loyers médians selon la surface (€)

Ensemble



Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

Loyers médians selon le type de gestion

Mode de gestion : des montants de loyer peu différenciés.

Les montants de loyer entre la gestion déléguée et directe sont similaires sur les 3 pièces et peu marqués sur les autres typologies à l'exception des 1 pièce dont l'écart est de 2,5 €/m², à 13,2 €/m² en gestion directe contre 10,7 €/m² pour la gestion déléguée.

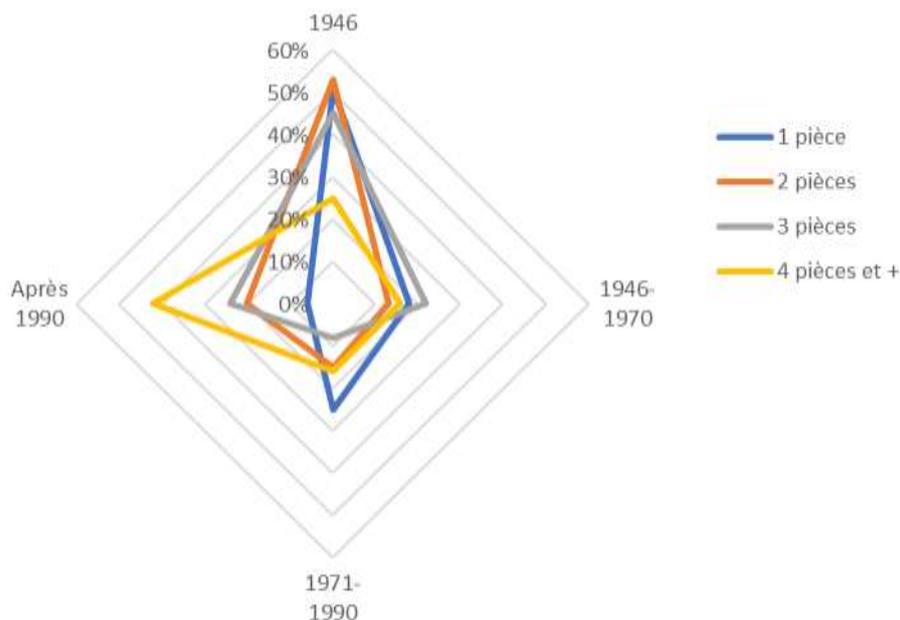


Niveaux des loyers selon l'époque de construction

Données de cadrage

Période de construction et nombre de pièces

Ensemble



Source : INSEE

Un parc ancien : des périodes de construction déséquilibrées

Les appartements du parc locatif privé forment un parc ancien. Les constructions post. 1990, période qui regroupe des constructions les plus récentes jusqu'à plus de trente ans, sont inférieures à 20 %, seulement 7 % pour les 1 pièce. La période d'avant 1970 est majoritaire à 66 % dont près de 50 % avant 1946.

En ce qui concerne les maisons, le constat est plus mesuré. Les deux périodes prépondérantes sont les plus éloignées en termes d'époque de construction, postérieure à 1990 à 41 % et avant 1946 à 32 %.

Peu de construction individuelle ont été édifiées entre 1971 et 1990.

L'ensemble de ces éléments traduisent un choix limité sur le territoire en terme d'époque pour les candidats à la location, en particulier dans les petits logements collectifs. Cependant, la réalisation de rénovations lourdes de ces biens datés équivalent à une remise à neuf améliore de fait la qualité énergétique participe à diversifier l'offre et contribue à satisfaire la demande.

Époques de construction : un marché homogène

Le marché, périmètre CUA, est relativement homogène. Nous constatons à nouveau de faibles disparités des montants de loyer selon les époques. Pour les appartements, la période la moins onéreuse en loyer est celle de 1976-1970 à 8 €/m² contre 9 €/m² pour la période plus récente (rareté des biens).

En ce qui concerne l'individuel, la période la plus ancienne à savoir avant 1946 apparait comme la meilleure du marché à 6,9 €/m² contre 7,6 €/m² pour la période 1946-1970.

Ainsi, si des variations existent, elles demeurent mesurées et nous conduisent à nous interroger sur une amorce de sortie du parc par la vente ou la vacance des logements les moins attractifs (passoire énergétique, mauvais état...).

Loyers (€/m²) des appartements

	3 ^e quartile (€/m ²)	Loyer médian (€/m ²)	1 ^{er} quartile (€/m ²)	Loyer moyen (€)	Nb enquêtes
Avant 1946	11,3	8,8	7,2	390	334
1946-1970	10	8	6,5	385	191
1971-1990	10,4	8,7	7,3	441	147
Après 1990	10,6	9	8	443	160

Source : Observatoire des Loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

Loyers (€/m²) des maisons

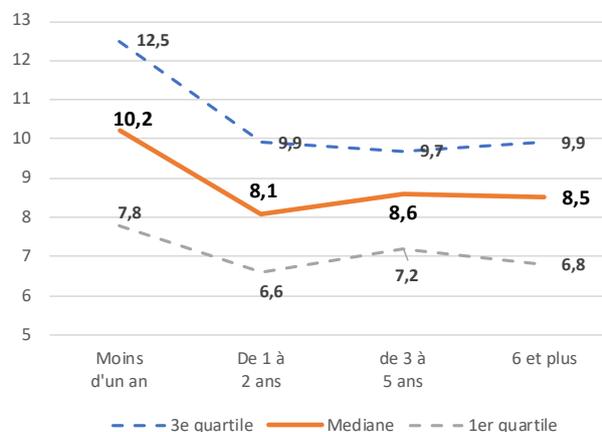
	3 ^e quartile (€/m ²)	Loyer médian (€/m ²)	1 ^{er} quartile (€/m ²)	Loyer moyen (€)	Nb enquêtes
Avant 1946	8,6	6,9	5,7	539	196
1946-1970	8,7	7,6	6,5	577	72
1971-1990	7,9	7,3	6,7	607	36
Après 1990	8,2	7,7	6,7	642	169

Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

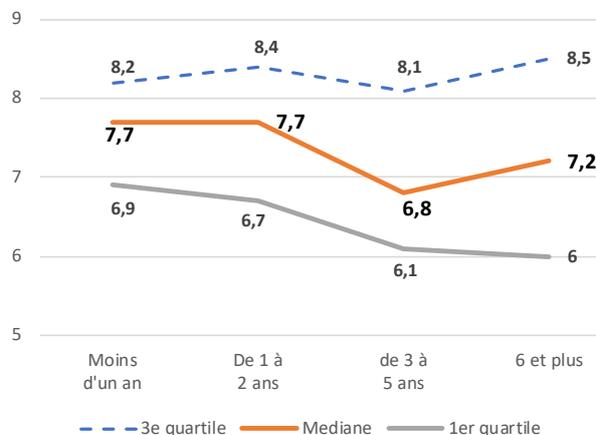
Niveaux des loyers selon l'ancienneté d'emménagement

Loyers (€/m²) selon l'ancienneté d'emménagement

Appartements



Maisons



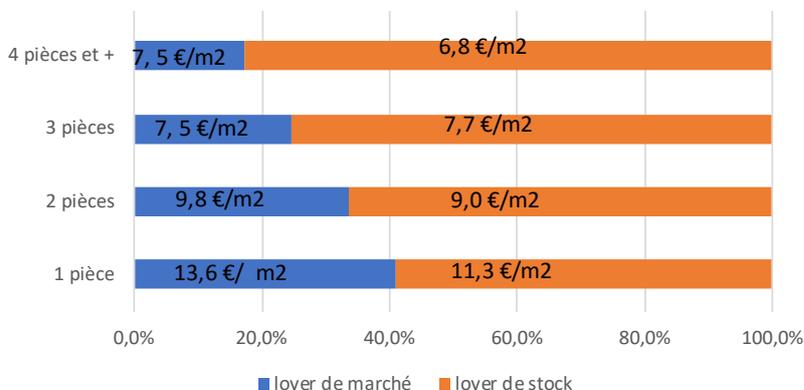
Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

Bien que la vacance soit plus prononcée dans le segment du locatif collectif* les locataires d'appartements récemment emménagés s'acquittent d'un loyer plus élevé à 10,2 €/m² contre 8,5 €/m² pour les locataires habitant depuis plus de six ans leur logement.

Ce scénario diverge pour les maisons dont les niveaux de loyers sont entre 7,7 €/m² et 6,8€/m², elles bénéficient pourtant d'un faible taux de vacance* ce qui aurait pu laisser croire à une augmentation des loyers des nouveaux arrivants.

L'augmentation des loyers des emménagés depuis moins d'un an s'explique par la proportion plus importante de turn-over des 1 pièce tirant ainsi vers le haut les loyers médians des appartements. Les loyers médians 3 pièces à la relocation sont légèrement inférieurs à ceux de stock à 7,5 €/m² contre 7,7 €/m². La hausse des montants de loyers des 1 pièce, moins disponibles en logement social, traduit une demande accrue dans le secteur. Elle constitue un indicateur, avec la vacance et le turn-over dans le parc social, de mesure de tension d'un marché locatif.

Loyers médians en €/m² et répartition des logements par ancienneté d'emménagement selon la typologie



Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ANIL 2024

*Cf étude « Observatoire de l'habitat La vacance : données de cadrage et chiffres clés »

PERFORMANCE ENERGETIQUE : UNE FAIBLE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS DU PARC PRIVÉ

La non décence des logements en étiquette G

Échéancier et performance énergétique

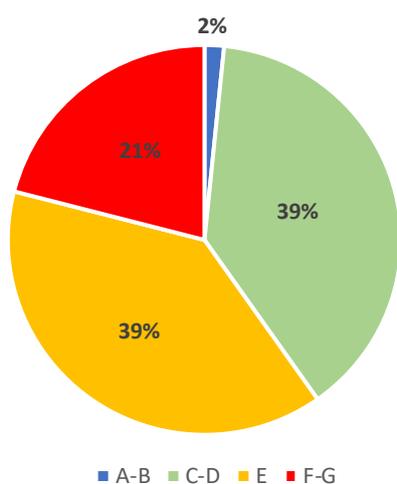
24 août 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2028	1 ^{er} janvier 2034
Gel des loyers pour les logements étiquettes DPE F et G	Interdiction de mise en location si la consommation est supérieure à 450kWh/m ² /an d'énergie finale	Interdiction de mise en location Logements étiquettes DPE G	Interdiction de mise en location Logements étiquettes DPE F	Interdiction de mise en location Logements étiquettes DPE E

Désormais aux risques de devoir faire d'importants travaux d'amélioration de la performance énergétique de ces logements, le bailleur ne pourra plus louer un logement classé en G. Nous devrions donc au fil de l'eau avoir une amélioration du parc en la matière d'autant que pour les étiquettes F et G les bailleurs ne sont annuellement plus en droit de réviser le loyer.

Nous constatons d'ailleurs en ADIL une recrudescence de consultations en matière de congés pour vente ou reprise de logements énergivores.

Lors des consultations, il n'est pas rare sur des questions portant sur la faible qualité énergétique du logement de constater l'absence de remise du DPE.

Performance énergétique des logements



La collecte 2024 représente 1 305 données. Cependant, le champ d'observation de la performance énergétique n'étant pas un champ obligatoire, il n'est pas systématiquement renseigné et ne fait pas partie des données redressées.

Dans la base 2024, 748 enquêtes enregistrent cette information soit un taux de 57,3 %.

Source :
Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ADIL 2024

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

PARC LOCATIF SOCIAL

NB : Les résultats produits ci-dessous n'entrent pas dans le champ des préconisations méthodologiques formulées par le réseau des observatoires locaux des loyers.

LES CHIFFRES CLÉS DU PARC SUR LA CUA

SOURCE : INSEE 2021

LE PARC



29 727

logements dans la
CUA dont **88%**
résidences
principales



5 508

logements locatifs
HLM



5 435

logements locatifs
privés



43 %

de locataires

POPULATION ET MENAGES



55 435

population



26 443

ménages



2

personnes /ménage



25 %

de personnes de
+ de 65 ans

PARC SOCIAL



80 %

appartements



20 %

maisons

m²

62 %

logements
taille moyenne
3 et 4 pièces



ASCENSEUR

27 %

appartements
taux d'équipement
ascenseur

L'observatoire n'a pas vocation à réaliser des analyses stratégiques pour les décideurs. Il propose cependant ici quelques éléments de comparaison entre le parc privé et le parc social afin de susciter des pistes d'études ultérieures.

Loyers médians

Année / Loyers médians	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Loyer €/m ²	4,7	4,8	4,8	4,8	4,8	4,9	4,9	5	5	5,2	5,2

LES NIVEAUX DE LOYERS DU PARC SOCIAL AU 01/01/24

Niveaux des loyers selon le type d'habitat

	Appartements	Maisons	Ensemble
3 ^e quartile (€/m ²)	6,2	6,6	6,3
Loyer médian (€/m²)	5,3	5,9	5,4
1 ^{er} quartile (€/m ²)	4,9	4,6	4,8
Loyer moyen (€)	330	444	352
Nb d'enquêtes	4 820	1 170	5 990

Source : HLM, traitement des données ADIL 2024

En huit ans une vacance divisée par deux

Un changement de paradigme

Grâce à une politique active de rénovation, démolition-reconstruction et d'adaptation, le parc locatif social plus qualitatif a renforcé son attractivité.

Entre 2016 et 2023, la vacance des logements sociaux ¹ sur le périmètre de la CUA a été divisée par deux passant, de 6,17 % à 2,88 % en 2023. Alors que dans ce même laps de temps, le nombre de logement, quant à lui, s'est légèrement accru passant de 6 122 logements à 6 381 logements².

Ce taux inférieur à 3 % constitue en pratique à un changement de paradigme. En effet, si en 2016 la vacance permettait d'obtenir pour le candidat à la location un logement social dans de brefs délais, désormais ces derniers s'allongent notamment pour les petits logements.

Aussi, les candidats souhaitant faire aboutir leur dossier dans des délais raisonnables doivent davantage caler leur demande sur leurs besoins plutôt que selon leurs attentes personnelles.

¹Données RPLS vacance commerciale

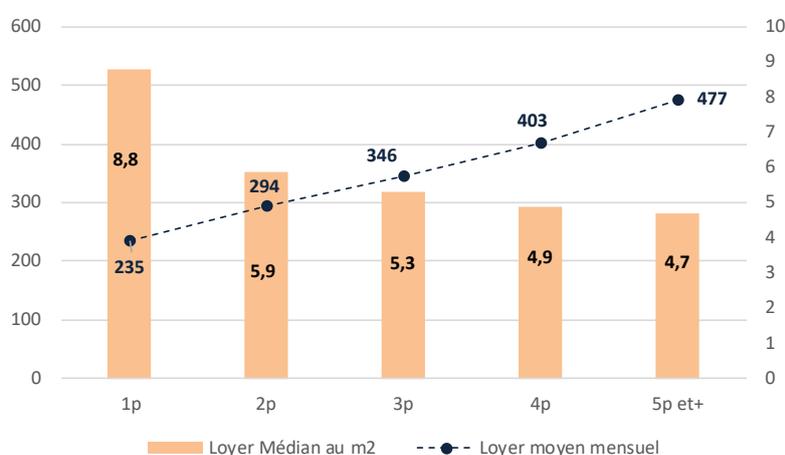
² Données RPLS 2016-2023

En cas contraire, le maintien d'exigences de leurs critères tels que la localisation précise ou une typologie très définie (ex : type maison), diminuent les chances des candidats d'attribution à la location, notamment pour ceux cumulant les difficultés ou présentant des demandes urgentes (ex : impayés de loyers et expulsion), faute de biens disponibles ou peu nombreux par rapport aux demandes émises.

L'augmentation significative des recours à la commission DALO liée à des dépôts tardifs de demandes de logement social, des refus d'élargir leurs critères voire des refus de propositions d'attribution, traduit cette difficile adaptation des ménages aux nouvelles dynamiques du marché locatif.

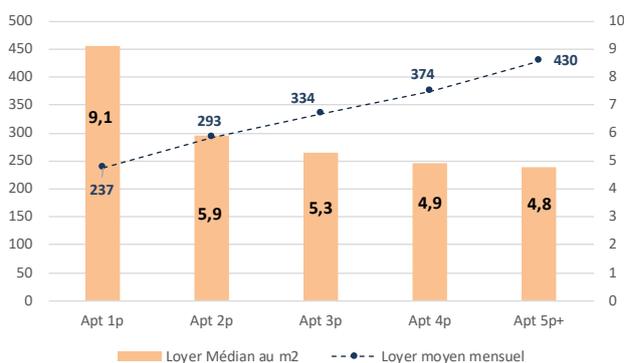
Loyers médians selon le nombre de pièces (€)

Ensemble

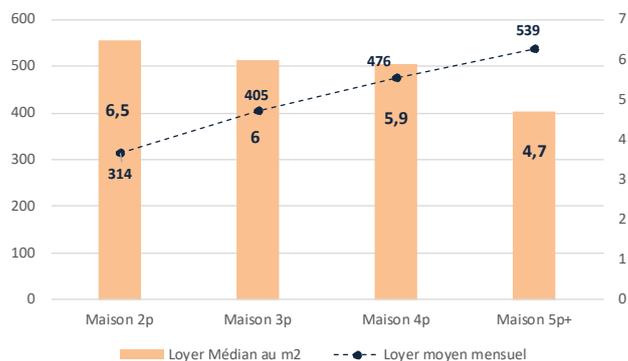


Source : HLM, traitement des données ADIL 2024

Appartements



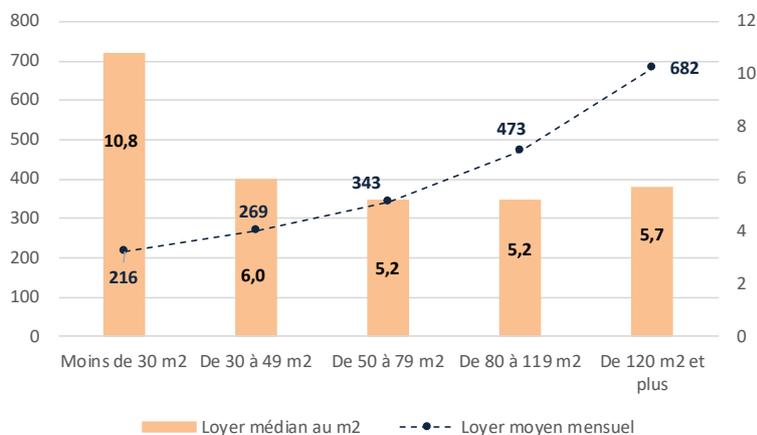
Maisons



Source : HLM, traitement des données ADIL 2024

Loyers médians selon la surface (€)

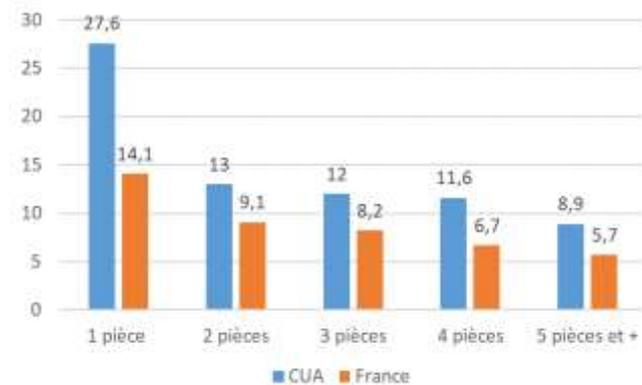
Ensemble



Source : HLM, traitement des données ADIL 2024

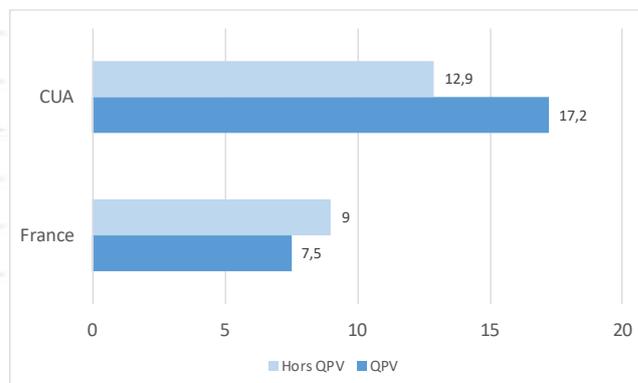
Le taux de mobilité du parc locatif social sur l'ensemble du périmètre observé

Taux de mobilité du parc locatif social selon le nombre de pièces



Source : RPLS 2023

Taux de mobilité du parc locatif social selon la localisation*



*QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

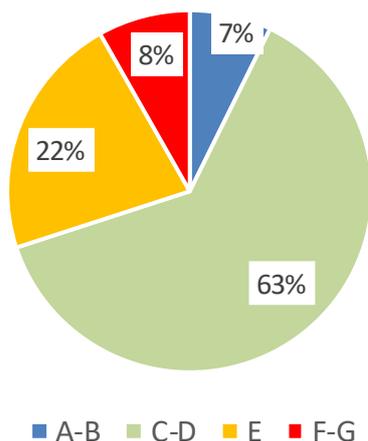
Selon une courbe traditionnelle, plus le nombre de pièces augmente plus le taux de mobilité diminue.

Le taux de mobilité sur notre territoire s'avère nettement supérieur à celui constaté en France, pour les 1 pièce à 27,6% sur la CUA contre 14,1 % sur la France. Sur le secteur observé, il s'avère que pour nombre d'étudiants, privilégiant les petits logements 1 pièce, les études se réalisent sur cycle court.

Si on s'intéresse plus particulièrement à la distinction QPV et hors QPV, la CUA se distingue de la France par une mobilité supérieure en QPV à 12,4 % contre 13,2 % hors QPV. 7,2 % France en QPV contre 8,4 % France hors QPV indiquant ainsi une faible attractivité des secteurs QPV.

La collecte 2024 représente 5 990 données. Dans la base 2024, 5 950 enquêtes enregistrent cette information soit un taux de 99,3 %. Les graphiques ci-dessous affichent le résultat de ces données brutes.

Un parc social économe en énergie



70 % des logements du parc social sont économes en énergie. Cette qualité énergétique du parc social limite d'autant les impayés de loyer et charges. En effet, le poste chauffage est le plus pesant dans le budget par nature de charges.

8 % se classent en F-G soit 487 logements à résorber et 22 % à améliorer (classe E).

Source : Observatoire des loyers ADIL61 sur la CUA – traitement ADIL

Depuis le 1er juillet 2021, la méthode unique de calcul, utilisée par le diagnostiqueur pour établir le DPE des bâtiments d'habitation existants, est la méthode conventionnelle 3CL-DPE 2021. L'acronyme 3CL signifie "calcul de la consommation conventionnelle des logements". Le diagnostic s'affranchit du comportement des occupants et s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Le DPE contient, en outre, un classement de la performance énergétique prenant en compte à la fois la quantité totale d'énergie primaire et la quantité d'émissions de gaz à effet de serre. Le bâtiment est ainsi classé selon une échelle de référence notée de A (logement économe) à G (logement énergivore) et représentée par l'étiquette énergie.

Liste des observatoires agréés

Structure porteuse de l'OLL	Date de l'agrément	Périmètre
OLAP	22/12/2014	Commune de Paris
ADIL du Nord	25/03/2015	Commune de Lille
ADIL de l'Orne	04/05/2015	Communauté urbaine d'Alençon
ADIL d'Ille-et-Vilaine	29/03/2016	Rennes Métropole
OLAP	29/06/2016	Unité urbaine de Paris
ADIL du Nord et du Pas-de-Calais	30/12/2019	Communauté urbaine d'Arras
ADIL du Morbihan	24/01/2020	Communautés urbaines de Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique et Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine	27/02/2020	Toulouse métropole, Communauté d'agglomération Muretain Agglo, Communauté d'agglomération du SICOVAL, Communauté de communes de la Save au Touch, Communauté de communes Côteaux-Bellevue
ADIL du Nord et du Pas-de-Calais	09/06/2020	Métropole européenne de Lille
Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise	10/08/2020	Agglomération grenobloise
Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise	05/11/2020	Eurométropole de Strasbourg
ADIL de l'Hérault	15/12/2020	Agglomérations de Montpellier et de Sète
Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine	11/01/2021	Agglomération de Bordeaux
Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	08/02/2021	Aire métropolitaine de Lyon
Agence d'urbanisme de Brest- Bretagne ADEUPa	24/02/2021	Agglomération de Brest métropole
Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole	24/02/2021	Agglomération du Grand Clermont
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise (epures)	24/02/2021	Agglomération de Saint-Etienne
Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées AUDAP	15/03/2021	Agglomération de Bayonne
ADIL des Alpes-Maritimes	02/11/2021	Agglomérations de Nice et Menton
ADIL des Bouches-du-Rhône	08/12/2021	Agglomérations de Marseille et Arles

Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours	08/12/2021	Agglomération de Tours
Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN)	17/02/2022	Agglomération de Nancy
ADIL de Saône-et-Loire	03/08/2022	Agglomérations du Mâconnais Beaujolais et du Grand Chalons
ADIL du Doubs	30/01/2023	Besançon intra-muros et Axe Héricourt-Montbéliard-Audincourt
ADIL du Gard	02/02/2023	Agglomération de Nîmes
ADIL du Var	03/07/2023	Agglomérations de Toulon, Fréjus, Draguignan et communes non TLV du Var
ADIL de la Haute-Savoie	27/07/2023	Agglomération d'Annecy, d'Annemasse et Thonon
ADIL de la Savoie	02/04/2024	Agglomération d'Aix-les-Bains (Grand Lac)
ADIL de la Charente-Maritime	02/04/2024	Agglomération de La Rochelle
OLAP	16/07/2024	Unité urbaine de Paris
ADIL de Corse	16/07/2024	CAPA et UU de Bastia
Agence d'urbanisme de la région nantaise	16/07/2024	UU de Nantes
Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine	16/07/2024	UU de Toulouse
ADIL de la Vendée	16/07/2024	La Roche sur Yon Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération Challans-Gois Communauté Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ADIL de l'Indre	19/08/2024	Châteauroux Métropole
ADIL de La Réunion	28/08/2024	Ile de La Réunion
ADIL de la Drôme	25/10/2024	Communauté d'Agglomération Valence-Romans-Aglo, Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, Communauté de Communes Rhône-Crussol, Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron et Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération
Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise	25/10/2024	Agglomération grenobloise



Caractéristiques des marchés de l'habitat des zones d'emploi françaises au seuil de la crise du logement : état des lieux et tendances significantes

https://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Lumiere_sur/lumiere_sur_Marches_habitat.pdf

Retrouvez l'ensemble de études sur www.observatoires-des-loyers.org, rubrique « actualités et publications »

Étude Ministère Écologie Énergie Territoires

Chiffres clés du logement – édition 2022

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-logement-2022/pdf/Chiffres-cles-logement-2022.pdf>

Les loyers du parc privé en France – Edition 2022

https://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2022/observation_2020_loyers_parc_privé_oll.pdf

Marchés locaux de l'habitat : complémentarité des parcs locatifs privé et public – décembre 2021

<https://www.anil.org/etudes-complementarite-parc-locatif-privé-social/>

Une forte contribution des produits d'investissement récents à l'offre locative privée – septembre 2020

https://www.observatoires-des-loyers.org/fileadmin/www.observatoires-des-loyers.org/MEDIA/observatoires/Etude_OLL_parc_recent_2020.pdf

Territoires et loyers : premières analyses thématiques – décembre 2016

https://www.observatoires-des-loyers.org/fileadmin/obsloyers/MEDIA/observatoires/OLL_Territoires_et_loyers-decembre_2016.pdf

Le parc locatif privé et ses bailleurs en 2016 – Juillet 2016

https://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2016/le_parc_locatif_privé_et_ses_bailleurs_en_2013.pdf

ADIL DE L'ORNE

88 rue Saint Blaise - 61000 ALENCON

Tél. 02.33.32.94.76

www.adil61.org

En collaboration avec nos partenaires :

